



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom commercial : ZEREX™ G40®
Liquide de Refroidissement Antigel

Code du produit : 875535

| | |
|--|--|
| Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Valvoline Canada Corp 905 Winston Churchill Blvd Mississauga ON L5J 4P2 Canada 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825) SDS@valvoline.com | Numéro d'appel d'urgence 1-800-VALVOLINE (1-800-825-8654) Numero de Information Regler 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825) Informations sur le produit 1-800-TEAMVAL (1-800-832-6825) |
|--|--|

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 2 (Reins, Foie)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification | Concentration (%) |
|---------------------|-----------|---|-------------------|
| ETHYLENE GLYCOL | 107-21-1 | Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 | 92.6533 |
| 2,2'-oxybis-Ethanol | 111-46-6 | Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 | 4.6355 |
| SEBACIC ACID | 111-20-6 | Pas une substance ni un mélange dangereux. | 2.6822 |
| Hydroxyde de sodium | 1310-73-2 | Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 | 1.3929 |

| | | | |
|-----------------|----------|---------------------------------------|---------------------|
| ETHYLENE GLYCOL | 107-21-1 | Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 | >=80.00 - <= 100.00 |
|-----------------|----------|---------------------------------------|---------------------|

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun symptôme connu ou attendu.
Nocif en cas d'ingestion.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- Avis aux médecins : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Méthodes spécifiques d'extinction :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-----------------|----------|------------------------------------|---|-----------|
| ETHYLENE GLYCOL | 107-21-1 | (c) | 100 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 10 mg/m3 à particules | CA BC OEL |
| | | STEL | 20 mg/m3 à particules | CA BC OEL |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

| | | | | |
|--|--|---|--|-----------|
| | | C | 100 mg/m3 aérosol | CA BC OEL |
| | | C | 50 ppm Vapeur | CA BC OEL |
| | | P | 50 ppm 127 mg/m3 vapeur et brouillard | CA QC OEL |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré avec cartouche appropriée et/ou filtre peut être admissible dans certaines circonstances, lorsque l'on prévoit que les concentrations de particules aériennes de produit ou de tout autre composante dépassent les limites d'exposition admissibles (le cas échéant) ou si une sur-exposition a été d'une quelconque autre façon déterminée. La protection offerte par les appareils respiratoires à adduction d'air filtré est limitée. Utilisez un appareil de protection respiratoire à adduction d'air à pression positive s'il y a un potentiel de libération non-contrôlée, si le niveau d'exposition est inconnu ou dans toute autre circonstance où un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré pourrait ne pas représenter une protection adéquate.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains
Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

| | | |
|---|---|--|
| Couleur | : | violet |
| Odeur | : | Donnée non disponible |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| pH | : | 8.4 |
| Point de fusion/point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 145 °C (1,013.33 hPa) Transition de phase liquide/gazeuse calculée |
| Point d'éclair | : | > 121 °C |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Donnée non disponible |
| Auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | 15.1 % (v) Méthode: DIN 51649 |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | 3.4 % (v) Méthode: DIN 51649 |
| Pression de vapeur | : | 2 hPa (20 °C) Pression de vapeur calculée |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | 1.1231 (15.6 °C) |
| Densité | : | 1.1231 gcm ³ (15.6 °C) |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n- | : | Donnée non disponible |



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

octanol/eau

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Conditions à éviter : chaleur excessive
Donnée non disponible

Matières incompatibles : Aldéhydes
Métaux alcalins
Métaux alcalino-terreux
Acides forts
alcalis forts
Des bases fortes
Oxydants forts
Composés du soufre

Non applicable

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 538.15 mg/kg



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Humaine): évalué 1.56 g/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 10.9 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9,530 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 5,010 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Rat): 3,260 mg/kg
Voie d'application: Intraveineux

2,2'-oxybis-Ethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Humaine): Prévu 1,120 mg/kg
Organes cibles: Reins

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.6 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 13,300 mg/kg

SEBACIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Hydroxyde de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : LDLo (Lapin): 500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Irritant modéré pour le système respiratoire

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Corrosion
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

ETHYLENE GLYCOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Humaine): évalué 1.56 g/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 10.9 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 9,530 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 5,010 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Rat): 3,260 mg/kg
Voie d'application: Intraveineux

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,2'-oxybis-Ethanol:

Espèce : Humain
Résultat : Légère irritation passagère

SEBACIC ACID:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Hydroxyde de sodium:

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

ETHYLENE GLYCOL:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Résultat : Légère irritation passagère

2,2'-oxybis-Ethanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

SEBACIC ACID:

Espèce : Lapin

Remarques : Irritation légère des yeux

Hydroxyde de sodium:

Résultat : Corrosif

Evaluation : Corrosif

ETHYLENE GLYCOL:

Résultat : Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,2'-oxybis-Ethanol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

SEBACIC ACID:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Hydroxyde de sodium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Humain

Résultat : négatif

ETHYLENE GLYCOL:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

2,2'-oxybis-Ethanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 479
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

SEBACIC ACID:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

ETHYLENE GLYCOL:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins, Foie
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2,2'-oxybis-Ethanol:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

ETHYLENE GLYCOL:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins, Foie
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Ingestion : Organes cibles: Reins

2,2'-oxybis-Ethanol:

Informations générales : Foie
Reins

ETHYLENE GLYCOL:

Ingestion : Organes cibles: Reins

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Danger à long terme
(chronique) pour le milieu
aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 27,540 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,050
mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6,500
- 13,000 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 7 Jrs

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 32,000
mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 24,000 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

Évaluation Ecotoxicologique
Danger à court terme (aigu)
pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger à long terme
(chronique) pour le milieu
aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

2,2'-oxybis-Ethanol:
Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412

SEBACIC ACID:
Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

| | |
|---|---|
| | Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique |
| Toxicité pour les algues | : NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): > 3 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité |
| Hydroxyde de sodium: Toxicité pour les poissons | : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Essai en statique Remarques: Mortalité |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 34.59 - 47.13 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Intoxication |
| Toxicité pour les bactéries | : Remarques: Non applicable |
| Évaluation Ecotoxicologique Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique | : La neutralisation va réduire les effets écotoxiques. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu. |
| ETHYLENE GLYCOL: Toxicité pour les poissons | : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 27,540 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,050 mg/l Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 6,500 - 13,000 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 7 Jrs |



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 32,000
mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 24,000 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

Évaluation Ecotoxicologique
Danger à court terme (aigu)
pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Danger à long terme
(chronique) pour le milieu
aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Persistance et dégradabilité

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 10 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

2,2'-oxybis-Ethanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 - 80 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

SEBACIC ACID:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 jr

ETHYLENE GLYCOL:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 10 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ETHYLENE GLYCOL:

Bioaccumulation : Espèce: Crayfish (Procambarus)
Facteur de bioconcentration (FBC): 0.27
Durée d'exposition: 61 jr
Concentration: 1000 mg/l



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-
octanol/eau

: log Pow: -1.36

2,2'-oxybis-Ethanol:
Bioaccumulation

: Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Facteur de bioconcentration (FBC): 100

Coefficient de partage: n-
octanol/eau

: log Pow: -1.47

SEBACIC ACID:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau

: log Pow: 1.5

ETHYLENE GLYCOL:
Bioaccumulation

: Espèce: Crayfish (Procambarus)
Facteur de bioconcentration (FBC): 0.27
Durée d'exposition: 61 jr
Concentration: 1000 mg/l
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-
octanol/eau

: log Pow: -1.36

Donnée non disponible
Mobilité dans le sol

Composants:

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Donnée non disponible

Composants:

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Conseils généraux

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des
emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Produits chimiques PBT Canadiens : Ce produit contient les composants suivants listés dans LIS qui sont classés comme Persistants, Bioaccumulables et

Toxiques (PBT) dans LCPE:

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE

NPRI Composants : ETHYLENE GLYCOL

METHANOL

COPPER

TOLUENE

NICKEL

COBALT

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

| | | |
|-------|---|---|
| ENCS | : | N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| ISHL | : | N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| KECI | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| PICCS | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| IECSC | : | Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| NZIoC | : | N'est pas en conformité avec l'inventaire |
| TECI | : | N'est pas en conformité avec l'inventaire |

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Informations internes : 000000098616

| NFPA: | HMIS III: | | | | | | |
|---|---|--------------|-----------|-----------------------|----------|------------------------|----------|
| <p>Inflammabilité</p> <p>Santé</p> <p>Instabilité</p> <p>Danger particulier</p> | <table border="1"><tr><td>SANTE</td><td>2*</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITE</td><td>1</td></tr><tr><td>DANGER PHYSIQUE</td><td>0</td></tr></table> <p>0 = non significatif(ve), 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = extrême, * = Chronique</p> | SANTE | 2* | INFLAMMABILITE | 1 | DANGER PHYSIQUE | 0 |
| SANTE | 2* | | | | | | |
| INFLAMMABILITE | 1 | | | | | | |
| DANGER PHYSIQUE | 0 | | | | | | |

Classe d'Inflammabilité pour Liquides Inflammables

Liquide combustible de classe IIIB



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. |

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

L'information contenue dans les présentes est considérée comme exacte, mais n'est pas garantie comme provenant de l'entreprise. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Valvoline (1-800-VALVOLINE).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)
IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)
CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).
CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)
CExx : Concentration Effective de xx
FG : Qualité alimentaire (Food Grade)
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)
H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)
IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).
IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)
Cixx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)
IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)
DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)
logPow : coefficient de partage octanol-eau



**FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ**
ZEREX™ G40® Liquide de Refroidissement
Antigel

Version: 1.1

Date de révision: 10/27/2021

Date d'impression:
09/22/2022

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)
OCDE : Organisation de coopération et de développements économiques (OECD)
VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)
PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)
PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)
P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

CERCLA: Décret sur les Mesures de Compensation et Responsabilités Environnementales
DOT: Département des transports
FIFRA: Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act
CCRMD: Dangereux renseignements relatifs aux matières (HMIRC)
HMIS: Système d'identification des dangers
NFPA: Association Nationale de Protection contre le Feu
NIOSH: Association Nationale de Santé et Sécurité au Travail
OSHA: Santé et Sécurité au Travail
ARLA, Santé Canada Agence de réglementation de la lutte (PMRA)
RTK: Droit à l'information
SIMDUT: Système d'information sur Matériaux (WHMIS)